

Centre d'activités Toulouse /Albi /Tarbes

GUIDE DE LA MOBILITE Étudiante



Équipe de Suivi du projet :

Directrice Adjointe : Marianne Bertrand : international.pfr@arseaa.org

Chargée de mission Mobilité : Nadège Roussel : international.pfr@arseaa.org

Formateur.rice.s référent.e.s du suivi de l'étudiant (Groupe de suivi de professionnalisation)

Assistant.e.s de formation pour le suivi administratif :

Toulouse : Marie-Pierre Nauwelaers (ES) : mp.nauwelaers@arseaa.org

Florence Quenum (EJE) : f.quenum@arseaa.org

Albi : Corine Pech : co.pech@arseaa.org

Tarbes : Sonia Legrand : s.legrand@arseaa.org



Avant-Propos :

Vous souhaitez réaliser un stage à l'étranger dans le cadre de votre formation d'éducateur.rice spécialisé.e, d'éducateur.rice jeunes enfants, ce guide vous concerne. Dans le cadre de votre formation vous avez l'opportunité de pouvoir faire un stage à l'étranger durant le semestre 3, stage 3 d'une durée de 8 semaines.



Depuis de nombreuses années, l'Institut Saint-Simon soutient et s'inscrit dans une ouverture sur l'Europe et l'International, d'une part, en favorisant la mobilité des étudiant.e.s et des formateur.rice.s et d'autre part, en développant l'accueil de partenaires. Dans ce sens, chaque année, un temps transversal « Mobilités » est consacrée à la question de l'Europe et de l'International, afin de favoriser les départs en stages dans (et hors) de la communauté européenne.

Depuis 2007, nous sommes bénéficiaires de la Charte ERASMUS + qui permet la mobilité des étudiant.e.s de niveau 6 et des personnels de l'établissement.



De plus, nous sommes membres depuis 2009, du Consortium Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour les Mobilités Étudiantes Européennes et Internationales.

Nous avons également participé à plusieurs programmes européens ; Horizon TH, Equal 1, Equal 2, Interreg 1 et Interreg 2.

Telle est notre volonté de favoriser le départ des étudiant.e.s pour des stages à l'étranger.

Qui était Erasmus ?

Le programme tire son nom de Desiderius Erasmus Roterodamus, également appelé Erasmus de Rotterdam 1469-1536. Tout d'abord prêtre il devint précepteur puis docteur en théologie. Il voyagea beaucoup dans plusieurs villes européennes et fut un fervent partisan de la paix en Europe. Il est reconnu comme un des plus grands humanistes du XVI^e siècle, son influence fut importante. Son œuvre est immense et d'une grande variété, ainsi, il écrivit de nombreux ouvrages en latin, langue de l'élite européenne de l'époque, son livre « *L'éloge de la folie* » en est un exemple passionnant. À sa mort, il léguua sa fortune à l'Université de Bâle et devint ainsi le précurseur des bourses pour la mobilité des étudiant.e.s.

Le programme ERASMUS

Programme emblématique d'éducation et de formation de l'Union européenne, ERASMUS permet chaque année à plusieurs centaines de milliers d'étudiant.e.s d'étudier et de faire un stage à l'étranger. Il finance en outre la coopération entre établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Le programme s'adresse non seulement aux étudiant.e.s mais aussi aux formateur.rice.s et salarié.e.s de l'Institut.



De nombreuses études indiquent qu'une période passée à l'étranger enrichit non seulement la vie des étudiant.e.s sur le plan académique et professionnel mais aussi au niveau de l'apprentissage des langues, de l'acquisition de compétences interculturelles, de l'autonomisation et de la conscience de soi. L'expérience des étudiant.e.s leur permet de mieux comprendre ce que signifie être un.e citoyen.ne européen.ne.

De plus, de nombreux employeurs accordent beaucoup d'importance à ces séjours à l'étranger, ce qui augmente l'employabilité des étudiant.e.s et leurs perspectives d'emploi.

Les échanges de personnel présentent des effets bénéfiques similaires, tant pour les participant.e.s que pour les établissements d'origine et d'accueil.

L'un des objectifs primordiaux du programme est de contribuer à la création d'un « Espace Européen de l'Enseignement Supérieur » et de favoriser l'innovation dans toute l'Europe.

Outre les échanges (« mobilité transnationale »), Erasmus permet aux établissements de l'enseignement supérieur de collaborer par l'intermédiaire de programmes intensifs, de réseaux et de projets multilatéraux. Grâce à toutes ces actions, Erasmus favorise désormais la modernisation des établissements et des systèmes d'enseignement supérieur en Europe et a notamment inspiré la création du processus de Bologne.

Quels sont les pays participants ?

⊕ Les pays membres de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Macédoine du Nord, la Serbie

⊕ Les pays partenaires

Les pays du voisinage européen à l'Est : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine ;

Les pays du voisinage au Sud : Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Egypte, Palestine, Jordanie, Israël, Liban, Syrie ;

Les Balkans occidentaux : Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro ;

La fédération de Russie ;

Les pays du monde entier : Amérique, Asie, zone Afrique - Caraïbes – Pacifique

Les organismes des pays partenaires peuvent prendre part à certaines actions du programme selon conditions spécifiques.

Plus d'informations sur le site de la [Commission européenne](#)



Processus de demande et de suivi de stage en mobilité :

01	<p>Avant la fin du mois de février, vous devez remettre un premier écrit « projet de stage de mobilité » à votre référent.e de suivi de professionnalisation.</p> <p>Ces démarches personnelles sont importantes et font partie intégrante du processus de formation et de la préparation au départ à l'étranger.</p> <p>Après le mois de février, il est important qu'au fur et à mesure de l'avancée de votre projet, vous teniez informé votre référent.e.</p> <p>Pour les personnes en situation d'emploi (Apprentis, contrats pro), le départ en stage se fait à partir de la validation et sous la responsabilité de l'employeur qui a été informé à la visite employeur des modalités de départ en complément de formation à l'étranger.</p> <p>Une fois le projet de stage en mobilité finalisé et validé par votre référent.e, il sera étudié par l'équipe pédagogique de votre établissement.</p>
02	<p>Fin mars – début avril : Réunion de validation de la demande de l'étudiant.e. par l'équipe pédagogique. Suite à cette validation vous devrez transmettre votre écrit projet au service « Mobilités » : international.pfr@arseaa.org copie à votre référent.e.</p>
03	<p>Fin Avril – début Mai : Commission de Validation des projets mobilités par l'équipe de direction présenté par la chargée de mission mobilité pour l'ensemble des formations de niveau 6 de l'Institut Saint-Simon qui seront portés à la REGION pour financement.</p>
04	<p>Mai/juin : Accords des lieux de stage, Fiche renseignement stage à l'étranger, signature des conventions. Constituer des dossiers ERASMUS et e-inscriptions REGION pour l'International</p>
05	<p>Fin juin/Début juillet : dépôt des dossiers ERASMUS et transmission à la Région</p>
06	<p>Début septembre : Commission Région pour les aides à la mobilité</p>
07	<p>Avant le départ en mobilité : Un Groupe d'Analyse des pratiques est organisé pour les étudiant.e.s qui partent en mobilité</p>
08	<p>Départ en stage en octobre :</p> <p>Le suivi administratif est effectué par la chargée de mission mobilité et les assistant.e.s de formation.</p> <p>Le suivi pédagogique est effectué le/la référent.e et les étudiant.e.s doivent rester en lien. Un temps d'échange est à organiser lors de la semaine de regroupement.</p> <p>Les informations sur les cours sont envoyées par mail par les formateur.rice.s responsables des domaines de compétences concernés ou déposées sur le site étude.</p> <p>L'organisation de la formation est différente pour les étudiant.e.s en mobilité.</p>
09	<p>Retour en formation en janvier : approche réflexive de l'expérience et transmission :</p> <p>Accueil en promo, les étudiant.e.s doivent être présent.e.s dès le premier jour de regroupement.</p> <p>GAP de retour organisé.</p> <p>Point sur les évaluations du stage (au niveau du parcours formatif et Institutionnel)</p> <p>Retour aux étudiant.e.s et participation à la journée transversale « Mobilités ».</p>



Démarches :

Avant la mobilité :

Écrire le projet de stage mobilité, (première validation par le/la référente, seconde validation par l'équipe pédagogique et commission validation par l'équipe de direction)

Envoyer la « Fiche renseignement stage à l'étranger » signée par votre référent.e de formation au Service Mobilité du PFR : international.pfr@arseaa.org

Vous pouvez faire un test de langue, sur la plateforme OLS :
<https://app.erasmusplusols.eu/fr>, mais il n'est pas **obligatoire**

S'assurer des conditions d'accueil du pays auprès de l'ambassade du pays d'accueil (sanitaires, visas, permis de travail...)

Fournir les documents suivants :

Attestation de carte de sécurité sociale européenne et carte d'étudiant.e européenne

Attestation de responsabilité civile au nom de l'étudiant.e

Attestation sur l'honneur d'assurances

Il est fortement conseillé de prendre des billets d'avion avec l'assurance annulation et rapatriement au vu des conditions sanitaires actuelles.



Constituer le dossier de demande d'aide Erasmus à envoyer au Service Mobilité du PFR (international.pfr@arseaa.org) ou demander les bourses pour l'international en ligne : <https://del.laregion.fr> en créant un compte.

Un **RIB** à votre nom. Veillez à renseigner correctement les références bancaires. Veillez à nous signaler tout changement de compte en cours d'année.

Une copie de la **notification définitive d'attribution de bourse du CROUS** (uniquement si vous êtes boursier du CROUS, taux « *O bis* » inclus)

Une **déclaration sur l'honneur** relative aux **assurances**.

Le **contrat de mobilité Erasmus** :

Le contrat de mobilité est le document autorisant officiellement votre séjour à l'étranger, sur validation du directeur du Pôle Formation et Recherche.

Vous devez le compléter en un exemplaire, le signer, le faire signer par votre terrain de stage, et le cas échéant par votre employeur.

Vous devez le retourner au Service Mobilité en format PDF (international.pfr@arseaa.org) ou en format Papier. Ce document sera mis à la signature du Directeur du Pôle Formation et Recherche. Vous recevrez par e-mail le scan du document signé.



Où **La convention de stage / Complément de formation à l'étranger Erasmus**

Cette convention est le document autorisant officiellement votre séjour à l'étranger, sur validation du directeur du Pôle Formation et Recherche.

Vous devez le compléter en un exemplaire, le signer, le faire signer par votre terrain de stage, et le cas échéant par votre employeur.

Vous devez le retourner au Service Mobilité en format PDF (international.pfr@arseaa.org) ou en format Papier. Ce document sera mis à la signature du Directeur du Pôle Formation et Recherche. Vous recevrez par e-mail le scan du document signé.

Concernant les signatures du contrat de mobilité et des conventions de stages, les référent.e.s de professionnalisation et assistante de formation peuvent vous accompagner dans vos démarches. Pour toutes questions vous pouvez également joindre la chargée de mission Europe & International : international.pfr@arseaa.org.

Votre dossier de mobilité doit être complet pour vous permettre d'effectuer la mobilité.

Tout retard dans la transmission de ces documents entraînera automatiquement des délais supplémentaires de traitement et de validation du dossier mais aussi de la mise en paiement de votre bourse Erasmus+ (si vous partez dans le cadre du programme Erasmus+) ou de l'Aide à la mobilité internationale (si vous partez hors Europe).

Besoin d'aide, contacter le service international.pfr@arseaa.org

Pendant la mobilité :

Faire remplir par l'établissement d'accueil les feuilles d'évaluation du Livret de Formation

Organiser un temps d'échange avec le/la référent.e de formation (téléphonique, visio...) à mi-stage (durant la période de formation prévue dans le calendrier)

Après la mobilité :

Envoyer les évaluations de stage ou complément de formation à votre référent.e de formation.

Sous quinzaine : l'**attestation de présence (After Mobility présente dans le contrat de mobilité)**. Ce document permet au Service Mobilité de connaître les dates effectives de votre mobilité. ATTENTION : sauf changement majeur, il est nécessaire que les dates indiquées soient les mêmes que dans le contrat de mobilité.

En cas de modifications, une demander de remboursement du trop-perçu de la bourse Erasmus+ sera effectuée, si vous avez reçu la bourse Erasmus+.



Étudiant.e.s Erasmus+ : en l'absence de l'attestation de présence la Région pourra bloquer le paiement de l'éventuel versement supplémentaire de la bourse Erasmus+ intervenant après la mobilité. Par conséquent, assurez-vous que votre dossier soit complet lors de votre retour.

Sous 30 jours : **la fiche renseignement** destinée à relater votre expérience internationale qui fournira de précieuses informations qui pourront à la fois servir aux futurs étudiants et contribuer à l'amélioration du programme de mobilité.

Des pages supplémentaires sur feuilles libres relatant votre séjour d'une manière plus détaillée et personnelle ainsi que les photos ou vidéos sont les bienvenues mais pas obligatoires. Nous pouvons les publier avec votre accord sur le site étude et/ou sur le site internet de l'école. (*Témoignages – Interviews d'étudiant.e.s part.e.is à l'étranger, Cartes postales : découvrez le monde avec nos étudiants à l'étranger, agitateurs de mobilité...*).

Vous pouvez faire à nouveau un test de langue sur la plateforme OLS :
<https://app.erasmusplusols.eu/fr> (non obligatoire)

Pour plus d'informations, visitez l'espace dédié sur le site Étude :

<https://etude.institutsaintsimon.com>

(Si vous n'êtes pas encore inscrit faites en la demande au service mobilité)

